

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFPE 52 Subvention (6 313 304 euros), prorogation, avenants n°3 et conventions avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées 26, 27, 28 décembre 2016 et 3 janvier 2017 par l'association ABC Puériculture et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ABC Puériculture ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions et des conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association ABC Puériculture ayant son siège social 9 rue La Fontaine à Paris (16e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association les 26, 27, 28 décembre 2016 et 3 janvier 2017.

Article 2 : Une subvention de 177 921 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Le temps des ours située 8 rue Montmorency 3e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01531).

Article 3 : Une subvention de 170 903 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Les Coquin'ours située 7 bis rue de la Bienfaisance 8e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01533).

Article 4 : Une subvention de 266 215 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Quai des ours située 159 bis quai de Valmy 10e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01534).

Article 5 : Une subvention de 178 363 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Au fil des ours située 13 impasse Cesselin 11e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01518).

Article 6 : Une subvention de 254 401 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Lagon des ours située 13 rue des Bluets 11e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01538).

Article 7 : Une subvention de 426 091 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Passage des ours située 38 rue Sedaine 11e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01526).

Article 8 : Une subvention de 297 460 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Au bonheur des ours située 180 avenue Daumesnil 12e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01517).

Article 9 : Une subvention de 283 965 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil La maison des ours située 9 rue Fernand Foureau 12e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01537).

Article 10 : Une subvention de 559 329 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour son établissement multi-accueil « Caramel 12 » situé 2-4 place Edouard Renard et 162 rue de Picpus 12e (n° tiers SIMPA 17957, n° dossier 2019-01520).

Article 11 : Une subvention de 273 420 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Graine d'ours située 12 rue de Citeaux 12e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01525).

Article 12 : Une subvention de 206 922 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Fabrique des ours située 107 rue Régnauld 13e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01524).

Article 13 : Une subvention de 194 616 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Nuage d'ours située 2 rue Edmond Flamand 13e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01536).

Article 14 : Une subvention de 545 990 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil 14e ours située 21 bis / 23 rue Jonquoy 14e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01515).

Article 15 : Une subvention de 534 523 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa crèche collective Chérioux située 13 bis rue d'Alleray 15e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01521).

Article 16 : Une subvention de 198 477 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa crèche collective Violet située 7 place Violet 15e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01530).

Article 17 : Une subvention de 185 145 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Les Calin'ours située 1 rue Charles Tellier 16e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01519).

Article 18 : Une subvention de 169 623 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa halte-garderie Teddy club située 73 boulevard Flandrin 16e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01532).

Article 19 : Une subvention de 125 591 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa crèche collective Les Oursons située 9 rue Lafontaine 16e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01535).

Article 20 : Une subvention de 61 138 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa crèche à domicile située 36 rue des Ternes 17e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01528).

Article 21 : Une subvention de 219 292 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Cité des ours située 14 cité Falaise 18e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01523).

Article 22 : Une subvention de 220 781 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil Le Grand ours située 5 impasse du Gué 18e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01540).

Article 23 : Une subvention de 195 584 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa crèche collective Histoire d'ours située 16 rue Riquet 19e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01539).

Article 24 : Une subvention de 288 094 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil « Caramel 19 » située 3 rue Joseph Kosma 19e (n° tiers SIMPA 17957, n° dossier 2019-01522).

Article 25 : Une subvention de 279 460 euros est allouée à l'association ABC Puériculture pour sa structure multi-accueil L'Atelier des ours située 23 rue Ramponeau 20e (n° SIMPA 17957, n° dossier 2019-01516).

Article 26 : La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO